



SOMMET
HUMANITAIRE
MONDIAL

CONSULTATION GLOBALE

GENÈVE, 14-16 OCTOBRE 2015

RÉSUMÉ DES COPRÉSIDENTS

Compte tenu de l'augmentation des besoins humanitaires mondiaux et de la complexité croissante du paysage humanitaire, le Secrétaire général a convoqué le premier Sommet humanitaire mondial, qui se tiendra à Istanbul les 23 et 24 mai 2016. Fruit d'un processus multipartite inclusif de plus de 18 mois auquel ont participé plus de 23 000 personnes dans plus de 151 pays, la Consultation globale s'est déroulée à Genève du 14 au 16 octobre 2015 sous l'égide du gouvernement suisse, qui en a assuré la coprésidence avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies.

La consultation devait avant tout permettre à différentes parties prenantes de discuter et d'affiner les propositions mises en avant dans le rapport de synthèse et d'émettre de nouvelles idées, afin de garantir le succès du Sommet en mai prochain. Elle a inauguré la prochaine phase des préparatifs et donné l'impulsion nécessaire en vue du Sommet en contribuant à forger la vision de celui-ci et une compréhension commune du processus de préparation.

La consultation a réuni 1 194 participants issus de 153 pays qui représentaient des gouvernements, des organisations régionales, des organismes des Nations Unies, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la société civile régionale, nationale et locale, les organisations non gouvernementales et internationales, les communautés concernées, les réseaux de la diaspora, le secteur privé, le secteur civilo-militaire, les acteurs du maintien et de la consolidation de la paix et le milieu universitaire. La veille de la consultation, le 13 octobre 2015, des échanges ont eu lieu avec les États membres ; les organisations non gouvernementales, la société civile (y compris le milieu universitaire, les jeunes et les réseaux de la diaspora) et le secteur privé ont assisté à des sessions de préparation.

Résultat de la Consultation globale

La Consultation globale a réaffirmé les valeurs et les aspirations de la Charte des Nations Unies ainsi que les obligations relevant du droit international, et a renouvelé l'appel en faveur d'un changement visant à soutenir les populations les plus vulnérables. Toutes les parties prenantes devront s'engager à répondre aux besoins humanitaires et à prévenir et à résoudre les crises si nous voulons que la communauté internationale tienne sa promesse de ne laisser personne de côté et d'atteindre en priorité les populations les plus démunies. Le Sommet constitue donc une occasion historique de leur donner l'espoir de vivre en sécurité, dans la dignité et de manière résiliente, et de réaffirmer que l'être humain doit être au cœur des grandes décisions en matière de paix, de sécurité, de développement et d'action humanitaire. Il servira en outre de plateforme pour toutes les parties prenantes qui y annonceront des initiatives concrètes et partageront des innovations en vue d'améliorer l'action humanitaire.

La Consultation globale, qui a dans l'ensemble validé les conclusions du rapport de synthèse, a également décelé certaines lacunes et identifié de nouvelles possibilités. Les cinq domaines d'action (dignité, sûreté, résilience, partenariats et financement) ont été approuvés, et leurs chevauchements et leur interdépendance reconnus. Les participants ont instamment demandé que le rapport du Secrétaire général tienne compte du rapport de synthèse et du processus de consultation en général.

Pendant la consultation, les représentants des différents groupes de parties prenantes ont exprimé leur engagement sans faille à l'égard du processus du Sommet humanitaire mondial et ont fait part de leurs idées sur la suite des préparatifs. La prochaine étape consiste à établir la feuille de route en vue du Sommet de 2016, mais aussi de l'après-Istanbul.

La reconnaissance de la valeur commune que représente l'humanité et l'appel vigoureux à réaffirmer l'universalité des principes humanitaires et à respecter le droit humanitaire international, les droits de l'homme et les droits des réfugiés ont sous-tendu l'ensemble de la consultation. Un appel sans détour a été lancé afin que

les populations touchées soient au cœur de l'action humanitaire. Celle-ci ne peut en aucun cas remplacer la solution politique en cas de crise : c'est pourquoi il est urgent que les dirigeants mondiaux agissent de manière responsable afin de prévenir et de résoudre les crises et de s'attaquer à leurs causes profondes.

Nous présentons ci-dessous certaines recommandations principales émanant de la Consultation globale. Les participants ont demandé que des engagements fermes soient pris en vue d'y donner suite avant, pendant et après le Sommet.

Dignité

Placer les personnes au cœur de l'action humanitaire. Les populations touchées par les crises doivent être autonomisées afin de pouvoir prendre immédiatement en main leur situation et leur destin. Les acteurs humanitaires doivent les traiter sur un pied d'égalité et les aider à conserver leur dignité, à rétablir leur autonomie et à s'extraire de la dépendance. À cette fin, il faut avoir recours à des mesures incitatives adaptées qui permettront aux individus de déterminer et d'évaluer eux-mêmes la nature et la qualité de la protection et de l'aide dont ils vont bénéficier. Ces efforts doivent s'appuyer sur une responsabilisation, une transparence et une communication accrues.

Mettre réellement l'action humanitaire au service des femmes et des filles. Seule une action concertée permettra d'éliminer les disparités entre les sexes et de prendre des mesures concrètes qui obligeront les acteurs humanitaires à tenir compte des femmes et des filles et à promouvoir leur leadership. Les donateurs sont appelés à s'engager à accroître leur appui financier aux groupes de femmes et à cesser de l'octroyer aux programmes qui ne répondent pas à leurs besoins. Afin de prévenir et de lutter contre la violence sexiste, une approche mondiale coordonnée doit être adoptée : pour cela, il faut étendre l'Appel à l'action pour la protection contre la violence sexiste et sa feuille de route à une coalition bien plus vaste, en ciblant les acteurs locaux et les pays en développement. Pour que les dirigeants soient tenus responsables de l'élimination des disparités entre les sexes dans le cadre de l'action humanitaire, il convient d'établir un panel indépendant de femmes leaders chargé de surveiller la participation des femmes et des filles ainsi que leur accès à la protection et aux services, notamment aux soins de santé sexuelle et reproductive.

L'action humanitaire doit s'occuper des plus vulnérables. La protection des enfants et leur accès à une éducation de qualité dans un environnement sûr doivent être assurés dès le début d'une crise et financés à l'échelle nationale et internationale. La contribution et l'engagement accru des jeunes dans toutes les phases de l'action humanitaire doivent être reconnus plus explicitement, un processus qui peut être favorisé par l'entremise de réseaux nationaux et internationaux. Il est en outre nécessaire d'élaborer de nouvelles normes et lignes directrices et des mécanismes de coordination mondiaux afin de corriger le peu d'attention que l'action humanitaire accorde aux personnes âgées et handicapées.

Sûreté

Honorer les responsabilités et les obligations. Les États doivent respecter, faire respecter et promouvoir le droit humanitaire international et le droit relatif aux droits de l'homme. À cette fin, il faut : ratifier et intégrer les instruments du droit

humanitaire international dans la législation nationale et dans la doctrine, la formation et l'instruction des forces armées et de sécurité ; renforcer le dialogue et la coopération internationale et échanger les bonnes pratiques et les méthodes d'assistance technique ; veiller à l'application du droit humanitaire international et demander des comptes aux auteurs de violations à l'aide de mécanismes nationaux et internationaux ; résoudre la crise de plus en plus urgente des déplacements (notamment en veillant à protéger et à aider les personnes déplacées) et établir de nouvelles conventions régionales axées sur les droits de l'homme et le droit humanitaire ; et renouveler l'engagement envers la protection de tous les aspects des soins de santé. Les parties non étatiques aux conflits armés doivent également prendre des mesures afin de remplir leurs obligations en vertu du droit humanitaire international, y compris la protection de tous les aspects des soins de santé.

Renforcer le rôle central de la protection. Les personnes en situation de crise ont avant tout besoin de sécurité, de dignité et d'espoir. Les gouvernements ont le plus grand devoir de protection et sont tenus de rendre des comptes en la matière. Par ailleurs, les chefs de file de l'action humanitaire à l'échelle nationale et mondiale, à l'intérieur comme à l'extérieur du système des Nations Unies, doivent se charger de définir et d'obtenir des résultats en matière de protection. Pour cela, ils doivent notamment recourir à des instruments de suivi perfectionnés et à des normes communes, intensifier le plaidoyer et aligner le financement des donateurs. Il est également nécessaire de s'appuyer sur les conclusions de l'Independent Whole of System Review of Protection in the Context of Humanitarian Action (examen global indépendant des systèmes de protection dans l'action humanitaire) et de l'étude de la Brookings-London School of Economics : « Ten Years After Humanitarian Reform: How Have IDPs Fared? ».

Sûreté, sécurité et proximité des opérations. L'accès aux personnes dans le besoin et l'obligation pour les parties à un conflit armé de garantir et de faciliter un accès rapide et sans encombre, sont essentiels pour assurer l'efficacité de l'action humanitaire. Les acteurs humanitaires doivent intervenir au plus près des communautés affectées ; à cette fin, ils doivent se faire accepter et gagner la confiance des populations, notamment en dialoguant et en négociant avec les forces et groupes armés, et mettre au point des politiques d'engagement. Tous les acteurs humanitaires doivent renforcer la capacité des effectifs opérationnels, y compris ceux des organisations partenaires, en matière de négociation, de droit humanitaire international, de sécurité et d'analyse afin d'accroître la prise en compte du conflit et du contexte par les programmes.

Résilience

Créer un cadre de coopération pour les situations de crise prolongée et récurrente entre l'ensemble des acteurs (humanitaires, du développement et de la consolidation de la paix) afin de couvrir immédiatement les besoins vitaux et de s'attaquer aux causes sous-jacentes. L'action humanitaire doit contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable et d'autres engagements, y compris en matière de réduction des risques de catastrophe et de changement climatique ; pour leur part, les programmes de développement doivent traiter en priorité la réduction des vulnérabilités et la gestion des risques afin de consolider la résilience des populations face aux chocs. Cela exige une volonté politique, des stratégies de programmation, des mesures incitatives et des instruments, notamment une analyse commune et une planification axée sur les résultats, à l'échelle nationale

et internationale, afin de mettre en place des interventions communes adaptées à chaque contexte. Les gouvernements et la communauté internationale doivent conclure des accords de préparation en prévision des catastrophes, notamment l'amélioration des systèmes de santé nationaux et régionaux. Un recours plus fréquent au financement des risques et à la protection sociale doit étayer ces accords. Cette approche doit devenir la norme lorsque l'aide est nécessaire sur le long terme, notamment dans les environnements urbains et en cas de crise prolongée liée à un conflit. Une attention particulière doit être accordée à la vague croissante des déplacés et aux populations hôtes. Cela concerne notamment la protection et l'accompagnement des personnes en situation de déplacement (qu'il soit interne, dû à une catastrophe ou au changement climatique). Il est également nécessaire de se concentrer sur les nouvelles menaces humanitaires concomitantes, notamment celles qui ont trait aux conflits, au changement climatique et aux déplacements. Seule une action collective nous permettra vraiment d'agir sans laisser personne de côté.

Susciter un soutien mondial à l'accueil des réfugiés afin de résoudre la crise actuelle. Il est possible à cet égard de conclure un accord prévoyant : la reconnaissance des contributions des pays hôtes ; l'établissement de nouveaux partenariats plus efficaces visant à soutenir les communautés hôtes et les réfugiés dans leur intérêt mutuel ; l'engagement à apporter aux pays hôtes un soutien financier durable à plus long terme, en veillant aux conditions du financement du développement dans les pays à revenu intermédiaire ; la promotion de l'autonomie des réfugiés en facilitant leur accès à l'éducation et aux moyens de subsistance ; la création de mécanismes de réinstallation plus équitables couvrant également la sécurité des mouvements ; et la facilitation du retour volontaire des réfugiés dans des conditions de sécurité.

Un nouveau programme pour lutter contre les crises urbaines. Des efforts doivent être consentis pour prévenir, préparer et mieux gérer le nombre croissant de crises urbaines. Pour relever les défis spécifiques associés à ce type de crise, il faut mettre en place de nouveaux cadres, mécanismes, coordinations et acteurs, dont les autorités locales, les professionnels exerçant en milieu urbain, le secteur privé, et les acteurs humanitaires et du développement. Une alliance traitant des crises urbaines définira un nouveau programme pour les villes les plus menacées et constituera une plateforme où ces acteurs pourront élaborer des politiques et des pratiques opérationnelles qui amélioreront la réponse aux crises urbaines, et qui seront renforcées par la conférence Habitat III en 2016.

Partenariats

L'action humanitaire adaptée au contexte local doit devenir la norme, dans la mesure du possible, tout en tenant compte des difficultés spécifiques aux situations de conflit. Il convient d'accroître la prévisibilité et l'efficacité des mécanismes d'intervention, de renforcer les capacités locales et nationales en la matière, et de s'appuyer sur la complémentarité et l'avantage comparatif des différents acteurs conformément aux principes humanitaires. Un examen de la structure et du système humanitaires internationaux actuels permettra d'étayer ces mesures et de mieux cibler les interventions. Il est en outre nécessaire de renforcer les partenariats entre les différents acteurs, d'assouplir les mécanismes d'intervention, de les axer sur les données factuelles et les adapter au contexte, et de posséder les outils pour évaluer les besoins. Il faut également promouvoir les programmes d'éduca-

tion publique nationale prônant une mise en œuvre cohérente et pratique des principes humanitaires en s'appuyant sur des mécanismes de volontariat élargis.

Promouvoir de nouveaux partenariats pour exploiter les capacités des différents acteurs à couvrir les besoins humanitaires. Il est impératif d'intensifier et de renforcer davantage les capacités modulables, en particulier dans les pays en développement, en s'appuyant sur un réseau de centres de gestion des crises ; d'établir une plateforme dédiée pour favoriser le dialogue entre les acteurs humanitaires et militaires et aboutir à une compréhension commune de la situation ; et de renforcer les partenariats du secteur privé en établissant un réseau mondial axé sur les initiatives locales et régionales.

Investir dans l'innovation. Il importe de mettre en place les mesures incitatives, les capacités et l'environnement appropriés garantissant l'innovation continue de l'action humanitaire, son adaptation aux nouveaux défis et l'amélioration des modes d'intervention actuels. En outre, il conviendra de créer une alliance mondiale qui définira le programme d'innovation humanitaire en fédérant les acteurs publics, privés et non gouvernementaux afin de susciter de nouvelles approches éthiques et des investissements destinés à résoudre les problèmes importants.

Financement

Dégager des fonds suffisants pour garantir les éléments clés de l'action humanitaire : préserver la vie, respecter la dignité et renforcer la résilience. Les nouvelles réflexions du Groupe de haut niveau sur le financement de l'action humanitaire guideront les efforts de toutes les parties prenantes visant à renforcer la confiance et la coopération et à définir clairement les responsabilités afin d'atteindre cet objectif. Pour cela, il faut : utiliser la meilleure combinaison d'instruments financiers dans les différents contextes ; accroître la transparence des flux financiers et des coûts d'exploitation ; diversifier le financement, entre autres en nouant des liens plus étroits avec la Finance sociale islamique ; augmenter le financement direct des acteurs locaux, y compris à l'aide d'un fonds commun destiné à et géré par les organisations non gouvernementales du Sud ; assouplir les réglementations et alléger les coûts de transaction des envois de fonds dans les situations de crise ; protéger les envois de fonds et le financement des interventions humanitaires contre les effets négatifs des mesures de lutte contre le terrorisme ; augmenter de manière significative l'aide en espèces ; et veiller à s'entourer d'analystes indépendants pour contribuer à un financement plus efficace et performant de l'action humanitaire.

Prochaines étapes

Le Sommet humanitaire mondial est une occasion unique de revitaliser l'action collective afin de mieux soutenir les millions de personnes affectées par les crises, de renouveler notre engagement envers les principes de l'aide humanitaire et de réaffirmer notre responsabilité commune envers l'humanité. Pour satisfaire les besoins humanitaires qui ne cessent de croître, tous les acteurs doivent constamment chercher des méthodes de collaboration plus efficaces et performantes afin de bâtir un système humanitaire mondial plus inclusif, responsable et solide. Le Sommet doit permettre d'amorcer ce changement, qui sera le fait de toutes les parties prenantes, y compris les gouvernements et le système des Nations Unies. C'est pour cette raison que le Secrétaire général a sollicité l'engagement et le leadership au plus haut niveau, en particulier auprès des chefs d'État et de gouvernement.

Le Sommet fera écho aux processus mondiaux menés en 2015. Il s'appuiera sur le nouveau cadre de développement durable, Agenda 2030, pour garantir l'inclusion des populations les plus marginalisées dans nos efforts visant à « ne laisser personne de côté » ainsi que la cohérence et la coordination avec les actions liées à la paix, la sécurité, le développement et les droits de l'homme. Il s'inscrira également dans le prolongement du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, de la 32^e Conférence internationale du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, de la Conférence sur le changement climatique (COP21), du programme des Nations Unies portant sur les femmes, la paix et la sécurité, de l'examen de l'architecture de consolidation de la paix des Nations Unies et du Groupe indépendant de haut niveau sur les opérations de paix des Nations Unies, le Groupe de haut niveau sur le financement de l'action humanitaire et le Groupe de haut niveau sur l'action mondiale face aux crises sanitaires.

Les délibérations de Genève orienteront le rapport du Secrétaire général qui transmettra sa vision du Sommet et de l'avenir, donnera le ton du programme mondial pour l'humanité et en fixera les objectifs. Publié début 2016, le rapport présentera également les actions et les engagements nécessaires pour réaliser ces ambitions.

D'ici la tenue du Sommet, il est nécessaire de définir de nouvelles initiatives et recommandations spécifiques et fédératrices émanant du processus de consultation, qui feront partie d'une nouvelle « boîte à outils de l'action humanitaire ».

L'organisation, les résultats et le suivi du Sommet, ainsi que les attentes des principales parties prenantes feront l'objet d'une communication transparente et multi-forme. Toutes les parties prenantes continueront d'être sollicitées et informées, en particulier les États membres, sur la vision et les recommandations du Secrétaire général et les préparatifs du Sommet.

L'ensemble des parties prenantes doit désormais intensifier ses efforts concertés afin de mobiliser la volonté politique lors du Sommet. Ainsi, nous pourrions mettre en œuvre les changements nécessaires pour permettre aux personnes, aux communautés, aux organisations humanitaires et de développement, aux pays et aux parties prenantes concernés de mieux se préparer et répondre aux crises et d'être plus résilients face aux chocs. Il sera en outre nécessaire de faire entendre la voix des populations touchées, d'impliquer les jeunes et de présenter de nouvelles initiatives et des innovations en matière d'action humanitaire.

L'heure est venue d'agir. Nous devons, en nous appuyant sur la volonté et le leadership politiques mondiaux aux plus hauts niveaux, proposer à la nouvelle génération une vision claire sur la manière d'aborder et de mettre fin, ensemble, aux souffrances des millions de personnes affectées par des conflits et des catastrophes naturelles, y compris les effets du changement climatique, la pauvreté et les inégalités chroniques et ce, aujourd'hui et à l'avenir.

Nous remercions toutes les parties prenantes d'avoir contribué et participé au processus de consultation. Nous tenons à exprimer notre gratitude au gouvernement de la Turquie, qui accueillera le Sommet humanitaire mondial à Istanbul, pour sa générosité et son leadership.

